

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3189

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot maçonnerie

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Yéréman

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3189**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot maçonnerie**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon assure la maintenance des immeubles, bâtis ou non bâtis, dont elle est maître d'ouvrage mais aussi dans le cadre d'opérations où elle est mandataire. De ce fait, elle est régulièrement amenée à réaliser, sur tout son territoire, tous travaux de maçonnerie de technicité courante et/ou confirmée.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine - lot maçonnerie.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'une année reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché ne comporterait pas d'engagement de commande minimum mais comporterait un engagement de commande maximum de 2 200 000 € HT, soit 2 631 200 € TTC annuellement.

Le marché serait attribué à 6 opérateurs économiques et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes dans un ordre établi par tirage au sort de la commission permanente d'appel d'offres.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 juillet 2012, a classé les offres et choisi celles des entreprises suivantes classées dans un ordre établi par tirage au sort, pour le marché à bons de commande d'une durée ferme d'une année reconductible de façon expresse 3 fois une année, sans montant minimum et d'un montant annuel maximum de 2 200 000 € HT, soit 2 631 200 € TTC :

- CIRIANI et Cie,
- MAIA SONNIER SA,
- SOTERLY,
- DELUERMOZ,
- RANC et GENEVOIS,
- VASSIVIÈRE.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme d'une année reconductible de façon expresse 3 fois une année, pour les travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - lot maçonnerie, et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes, sans montant minimum et d'un montant annuel maximum de 2 200 000 € HT, soit 2 631 200 € TTC :

- CIRIANI et Cie,
- MAIA SONNIER SA,
- SOTERLY,
- DELUERMOZ,
- RANC et GENEVOIS,
- VASSIVIÈRE.

2° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire sur les sections, budgets, opérations, comptes et fonctions correspondants - exercices 2013 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.